

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-contre), un mois au moins avant la date prévue du stage.

MODELE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A REPRODUIRE À LA MAIN, À DÉPOSER OU À ENVOYER DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT AU MOINS 1 MOIS À L'AVANCE)

Nom, Prénom-Grade et Fonction

Etablissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions : Si vous êtes titulaire : "de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires", dans le cas contraire "de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat", définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ___ au ___ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Date et signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence)

COUPON RÉPONSE À RETOURNER AU SNES VERSAILLES (À PRÉCISER SUR ENVELOPPE) OU À RENVoyer PAR MAIL À STAGES@VERSAILLES.SNES.EDU

Nom :

Établissement :

Téléphone :

Prénom :

Commune :

Adresse mail:

Catégorie :

Participera au(x) stages suivants

Développer la vie syndicale dans son collège ou lycée

Yvelines :

- vendredi 6 novembre

Essonne :

- mardi 17 novembre
- vendredi 20 novembre

Hauts de Seine :

- vendredi 6 novembre
- jeudi 12 novembre

Val d'Oise :

- jeudi 19 novembre

Droits des personnels

Yvelines

- lundi 23 novembre
- mardi 1er décembre
- jeudi 3 décembre

Essonne

- vendredi 27 novembre

Hauts de Seine

- lundi 23 novembre
- vendredi 4 décembre

Val d'Oise

- lundi 23 novembre

CPE, un métier en redéfinition permanente

- mardi 10 novembre

TZR, des personnels indispensables, au coeur des attaques

- jeudi 12 novembre

Non titulaires, conquérir des droits nouveaux, obtenir un plan de titularisation

- mercredi 25 novembre

Réforme des lycées, quelle démocratisation ?

- Mardi 8 décembre